



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N° AO/Z00/DBA/130/2025

**SÉLECTION DE FOURNISSEURS EN VUE DE LA SIGNATURE DE CONVENTIONS POUR
L'ACQUISITION DE TENUES DE TRAVAIL POUR LE PERSONNEL DU SIÈGE DE LA
BCEAO**

Novembre 2025

PREMIÈRE PARTIE : INSTRUCTIONS AUX SOUSMISSIONNAIRES

Préambule

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- son Siège, basé à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, sis à Abidjan ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), installé à Yamoussoukro ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), sise à Paris.

SECTION I : DISPOSITIONS GENERALES

I.1. Conditions de participation

La participation au présent appel à concurrence est ouverte à tous les soumissionnaires éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondant aux exigences des termes de référence.

Toutefois, les sociétés impliquées dans des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, la corruption, des pratiques collusoires, frauduleuses ou coercitives, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel à concurrence.

En outre, tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

I.2. Frais de soumission

Il n'est pas exigé de garantie de soumission.

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.3. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.4. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, [8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO], et 11 de l'Accord de coopération entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA, du 4 décembre 1973, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre de ce marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

A ce titre, les formalités d'obtention du titre d'exonération seront accomplies par le transitaire du fournisseur en relation avec les services compétents de la BCEAO.

I.5. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

I.6. Groupement

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, seule la forme "groupement solidaire" est acceptée.

A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document devra indiquer, en outre, le chef de file dudit groupement.

Ainsi, l'absence dudit document dans la soumission constituerait un motif de rejet de celle-ci, le cas échéant.

I.7. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne pourra excéder trente pour cent (30%) de la valeur du contrat de base.

I.8. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera déclarée non conforme.

I.9. Evaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de la conformité technique, à l'évaluation financière et au classement des offres reçues.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard notamment aux législations relatives à la lutte contre les activités illégales visées à l'article I.1, alinéa 2, en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres se fera sur la base de l'examen de leur conformité aux spécifications techniques du dossier d'appel d'offres, d'une part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l'offre du soumissionnaire devra correspondre à cent pour cent (100%) des livrables proposés.

I.10. Vérification de la qualification des soumissionnaires

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier par tous les moyens appropriés les capacités technique et financière, notamment la solvabilité, du fournisseur classé premier, à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification sera fondée sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires. Si le résultat n'est pas satisfaisant, le soumissionnaire est déclaré non qualifié au profit de celui classé second, qui sera soumis aux mêmes contrôles.

I.11. Attribution du marché

Le marché sera attribué à un ou plusieurs soumissionnaires dont les offres sont jugées économiquement avantageuses pour la Banque Centrale au terme de l'analyse combinée des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute offre, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

Préalablement à l'attribution du marché, la BCEAO s'autorise de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure. Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) constitue un motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle invitera le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

I.12. Publication des résultats et notification du marché

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO.

A cet égard, tout candidat pourra former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats.

Le recours ne pourra porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO sera de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat lui sera soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.13. Confidentialité

Dans le cadre de la présente procédure, chaque partie s'engage à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le prestataire sera tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui auront été communiqués par la BCEAO ou dont il aura eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution de ses prestations ;
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le prestataire ne peut les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
- prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le prestataire répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
- restituer ou détruire, sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution de la présente mission ou à la date de prise d'effet de la protection, les documents, rapports et données et autres informations qu'elle juge confidentiels.

I.14. Assurance

Le soumissionnaire retenu et/ou son sous-contractant éventuel devront, à leur charge, souscrire des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant au moins les risques de transport et de livraison.

I.15. Litiges et contestations

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

SECTION II : DISPOSITIONS PARTICULIERES

I.16. Objet

Le présent appel d'offres a pour objet de sélectionner un ou plusieurs fournisseurs en vue de la signature de conventions ou contrats-cadres relatifs à l'acquisition de tenues de travail pour le personnel du Siège de la BCEAO sis à Dakar, Sénégal.

I.17. Allotissement

Le présent appel d'offres est composé de 4 lots distincts et indépendants comme suit :

- Lot 1 : Tenues prêt à porter ;
- Lot 2 : Blouses ;
- Lot 3 : Équipements de protection individuelle ;
- Lot 4 : Tenues à l'effigie de la BCEAO.

I.18. Visite des lieux

Il n'est pas prévu de visite des lieux dans le cadre du présent appel d'offres.

I.19. Options

La proposition d'options est autorisée dans le cadre de cet appel d'offres. Cependant l'appréciation de celles-ci est à la discrétion de la Banque Centrale.

I.20. Variantes

Aucune variante n'est sollicitée dans le cadre de cet appel d'offres.

I.21. Présentation des soumissions

Les offres devront comprendre les quatre **(4) parties distinctes** ci-après :

- une lettre de soumission dûment signée par le responsable habilité ;
- une présentation du soumissionnaire ;
- une offre technique ;
- une offre financière.

I.21.1. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint en **Annexe I**, précisant tous les éléments de son offre. Cette lettre devra être signée par le représentant dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

I.21.2. Présentation du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire devrait comprendre au minimum les informations et documents ci-après :

- une fiche d'informations du soumissionnaire dont le modèle est joint en **Annexe II**.
- une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture) ainsi que les copies des documents attestant du statut juridique et du numéro d'immatriculation de la société au registre de commerce et à l'institution fiscale ;
- le nom du transitaire local pour les formalités douanières le cas échéant.

Par ailleurs, le soumissionnaire devra fournir un relevé d'identité bancaire conforme aux normes de codification bancaire internationales.

I.21.3. Offre technique

L'offre technique devrait comprendre :

- le descriptif des tenues proposées précisant les caractéristiques (matières, marques modèles, et images) ;
- **pour chaque lot, un échantillon des articles listés dans les tableaux de la section 2 de la deuxième partie ;**
- toute autre information technique jugée utile.

I.21.4. Offre financière

Chaque soumissionnaire est invité à remplir les tableaux de bordereaux de prix unitaires de la section 2 de la deuxième partie au titre de sa proposition financière.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

Tous les articles figurant sur les listes et services connexes devront être énumérés.

Leurs prix devront figurer séparément sur des bordereaux et comprendre tous les frais exposés, depuis l'expédition jusqu'à la livraison dans les locaux de la Banque Centrale (transport, assurance, transit départ et arrivée, déchargement, dépotage).

Toute prestation et service proposés par le soumissionnaire dans son offre et pour lesquels aucun prix n'est fourni seront considérés comme inclus dans l'offre principale et ne donneront lieu à aucune facturation supplémentaire.

Le soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel ou conditionnel et la méthode d'application dudit rabais dans la lettre de soumission de l'offre.

I.22. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins **120 jours à compter de la date limite de dépôt** de celles-ci.

I.23. Date et heure limite de transmission des offres

Les offres devront être exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int au plus tard le **vendredi 5 décembre 2025 à 12 heures TU**, délai de rigueur.

Les courriels de transmission devront porter le titre **“AO/Z00/DBA/130/2025 - Sélection de fournisseurs en vue de la signature de conventions pour l'acquisition de tenues de travail pour le personnel du Siège de la BCEAO”**.

Les fichiers volumineux ne pouvant pas être transmis en un seul message pourront faire l'objet de plusieurs envois. Dans ce cas, il conviendrait de préciser, en fonction du nombre d'envois, la mention 1/X, X étant le nombre total d'envoi de la soumission.

Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne sera recevable.

Toutefois, un échantillon de chaque article proposé devra être transmis, sous pli fermé à Monsieur le Directeur du Budget et des Approvisionnements, à l'adresse suivante : «Siège de la BCEAO, Avenue Abdoulaye FADIGA - BP 3108 DAKAR - Sénégal, au Secrétariat de la Direction du Budget et des Approvisionnements, bureau 509 du 5^e étage de la Tour».

Le colis contenant lesdits échantillons devra porter la mention : «Appel d'offres pour la sélection de fournisseurs en vue de la signature de conventions pour l'acquisition de tenues de travail pour le personnel du Siège de la BCEAO».

I.24. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les candidats pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres, à l'adresse : courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int

Les demandes de renseignements parvenues au-delà du délai précité ne seront pas prises en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int

A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site internet de la Banque.

I.25. Délai de livraison

Le délai de livraison devra être indiqué dans la soumission et prendra effet à compter de la date de signature du marché.

Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un millième (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard.

Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3%) du prix du marché.

I.26. Lieu de livraison

La livraison des articles commandés s'effectuera selon le mode DAP « Delivered At Place », conformément aux incoterms 2020 dans les locaux du Siège de la BCEAO sis à Dakar, Avenue Abdoulaye Fadiga.

I.27. Réception

La réception interviendra à la livraison des articles commandés et fera l'objet de la signature d'un bordereau de livraison par les deux parties.

La Banque Centrale peut toutefois autoriser une livraison partielle. Dans ce cas, un bordereau de livraison partiel précisant les articles et quantités effectivement réceptionnés sera établi et signé par les deux parties.

I.28. Modalités de paiement

En cas d'attribution, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance de trente pour cent (30%) du montant du marché à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un établissement de crédit reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, au plus tard vingt-huit (28) jours à compter de la date de signature du procès verbal de réception provisoire ;
- soixante-dix pour cent (70%) du montant à la livraison conforme, attestée par la signature d'un bordereau de livraison.

DEUXIÈME PARTIE : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

SECTION I : PARTICULARITÉS DE LA CONVENTION

II.1. Durée de la convention

Le contrat sera conclu pour une durée d'une (1) année.

Toutefois, en cas d'évaluation satisfaisante des prestations, il peut être renouvelé par tacite reconduction pour une durée d'une année dans la limite de trois (3) années à compter de son entrée en vigueur.

II.2. Tâches et responsabilités du fournisseur

Dans le cadre de la signature de la convention, les fournisseurs s'engagent à :

- proposer des articles de très bonne qualité ;
- informer, sans délai, la BCEAO de toute alerte ou recommandation de retrait du marché concernant les articles proposés ;
- informer, sans délai la BCEAO, de tout arrêt de commercialisation d'un article, de modification des références ou de lancement de nouveaux articles comparables à ceux proposés ;
- informer, sans délai la BCEAO, de toute modification de législation afférente aux articles proposés ;
- informer la BCEAO de toute modification du tarif général des articles proposés.

II.3. Types de commandes

La BCEAO utilisera les deux modalités de commande suivantes :

- Commandes planifiées : elles seront passées annuellement, idéalement en début d'année par transmission d'un bon de commande. La BCEAO communiquera au fournisseur à cet effet, les références et quantités d'articles en vue de l'obtention d'une cotation ;
- Commandes ponctuelles : elles pourraient être effectuées à tout moment, à travers un bon de commande, au cours de la durée du contrat sur la base de besoins exprimés par la Banque Centrale. La BCEAO communiquera au fournisseur à cet effet, les références et quantités d'articles.

II.4. Révision des coûts et prix promotionnels

Les prix proposés dans le cadre de cette convention resteront fermes et non révisables sur la durée du contrat sauf si le fournisseur propose au moment de la commande, une offre de prix promotionnels.

Aussi, la BCEAO se réserve le droit de négocier des remises complémentaires sur d'éventuelles commandes d'importantes quantités d'articles.

SECTION II : LISTE DES ARTICLES ET ESTIMATION DES QUANTITÉS

Les références ci-dessous présentées ne sont pas limitatives. Les quantités sont données à titre indicatif et ne sont donc pas contractuelles.

Les soumissionnaires devront préciser, pour chaque référence d'article, la matière, la texture et la couleur, le cas échéant.

II.5. LOT 1 : TENUES PRÊT-À-PORTER

N°	DÉSIGNATION	QTES	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1	Costume noir	10		
2	Costume bleu de nuit	120		
3	Costume bleu	22		
4	Costume gris	20		
5	Costume gris de fer	10		
6	Costume blanc	50		
7	Costume marron	54		
8	Veste rouge et pantalon noir	20		
9	Chemise blanche - manche longue	250		
10	Chemise bleue claire - manche longue	100		
11	Chemise beige - manche longue	54		
12	Pantalon gris	10		
13	Cravate noire	200		
14	Cravate grise	50		
15	Cravate bleu foncé	100		
16	Cravate bleu de nuit	20		
17	Cravate bleu clair	30		
18	Cravate marron	54		
19	Cravate rouge bordeaux	40		
20	Noeud papillon rouge bordeaux	15		
21	Noeud papillon noir	15		

22	Noeud papillon gris	15		
23	Noeud papillon bleu de nuit	15		
24	Chaussette marron	54		
25	Chaussette noire	170		
26	Chaussure de ville marron – Homme	54		
27	Chaussure de ville noire – Homme	200		
28	Chaussure de ville noire – Femme	10		
29	Chaussure blanche – Personnel médical	10		

II.5. LOT 2 : BLOUSES

N°	DÉSIGNATION	QTES	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1	Blouse blanche – manche longue	100		
2	Blouse grise – manche longue	50		
3	Blouse kaki – manche longue	50		
4	Blouse marron – manche longue	60		
5	Blouse bleu de nuit – manche longue	200		
6	Blouse blanche – manche courte	20		
7	Blouse grise – manche courte	20		
8	Blouse kaki – manche courte	20		
9	Blouse marron – manche courte	30		
10	Blouse bleu de nuit – manche courte	100		
11	Ensemble chemise manche courte + pantalon bleu de nuit	50		
12	Combinaison bleu de nuit	30		

13	Combinaison grise	20		
14	Tablier de cuisine	15		
15	Ensemble cuisinier	15		

II.5. LOT 3 : ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

N°	DÉSIGNATION	QTES	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1	Veste pour pompier	10		
2	Polo pour pompier – manche longue	5		
3	Polo pour pompier – manche courte	5		
4	Pantalon pour pompier	10		
5	Combinaison pour pompier	5		
6	Botte de pompier	10		
7	Toiles d'intervention pour la pluie	50		
8	Chaussure de sécurité	50		
9	Combinaison bleu de nuit avec bande fluorescente	5		

II.5. LOT 4 : TENUES À L'EFFIGIE DE LA BANQUE

N°	DÉSIGNATION	QTES	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1	Polo Blanc	12		
2	Polo Bleu	20		
3	Polo Jaune	10		
4	Polo Beige	15		
5	Polo marron	5		
6	Casquette	24		

NB : Pour ce lot, les vérifications des échantillons portera sur la matière, la texture et la couleur ainsi que sur la capacité d'impression du soumissionnaire par la mise à disposition d'articles déjà produits.

TROISIÈME PARTIE : ANNEXES

ANNEXE I : Lettre de soumission (à reprendre sur papier en-tête du soumissionnaire)

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

BP 3108 DAKAR - BCEAO/SIEGE

Objet : [Indiquer l'objet de l'appel d'offres]

Nous, soussignés....., soumettons par la présente, une offre de prix pour [Indiquer l'objet de l'appel d'offres], pour un montant de.....FCFA HT/HD ou..... euros réparti comme suit [préciser l'allotement selon le cas].

La durée de validité de notre soumission est de cent vingt (120) jours au moins pour compter du [indiquer la date limite de dépôt des offres].

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites ci-dessous dans le cadre de cet appel offres sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification :

1. Nous avons lu et compris les dispositions du présent dossier d'appel d'offres, et nous acceptons d'être liés par celles-ci.
2. Nous proposons de réaliser l'objet de cet appel d'offres dans les taux et prix indiqués dans l'offre financière incluse dans notre soumission.
3. Comme le prévoit le dossier d'appel d'offres, les prix mentionnés resteront fermes pendant la durée du contrat.
4. Nous n'avons aucun conflit d'intérêts pouvant remettre en cause notre participation au processus d'acquisition et à l'attribution du contrat.
5. Nous n'avons pas été déclarées inéligibles par la Banque.

Nous prenons l'engagement de respecter scrupuleusement les lois en vigueur dans notre pays d'enregistrement et le pays dans lequel le contrat est exécuté.

Nous comprenons que vous n'êtes nullement tenus à l'obligation d'accepter la proposition la moins disante, ni l'une quelconque des propositions que vous recevez.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si elle est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Nous confirmons que le soussigné est autorisé à engager le(s) soumissionnaire(s) à respecter les obligations contenues dans le dossier d'appel d'offres et le contrat.

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom de l'entreprise ou du groupement :

ANNEXE II : Fiche d'Information du Soumissionnaire (à reprendre sur en-tête du soumissionnaire dans le dossier de présentation)

Description	Détail		
Nom légal du soumissionnaire	<i>En cas de groupement , préciser toutes les sociétés</i>		
Forme juridique			
Année de création / début exercice			
Nature d'activités			
Adresse juridique, Ville, Pays			
Informations Bancaires (RIB)			
Données Administratives			
Noms	Numéro	Date de délivrance / validité	L'Autorité Signataire
Régistre de commerce			
Capital social			
Quitus Fiscal			
Attestation de régularité sociale			
Données Financières des trois dernières années			
	Année N-1	Année N-2	Année N-3
Chiffres d'affaires			
Résultats nets			

Références similaires				
Objet du marché	Références client	Valeur contrat	Période	Détail du marché

Signature du représentant habilité : ____

Nom et titre du signataire : ____

Nom de l'entreprise ou du groupement : _____
